

DECISION

Annule et remplace toutes décisions antérieures ayant le même objet.

Objet : Délégation de signature portant sur les astreintes administratives.

Le Directeur, vu :

- les articles L 6143-7, D6143-33, D6143-34 et D6143-35 du Code de la Santé Publique,
- l'arrêté de Madame La Directrice Générale du Centre National de Gestion des Praticiens Hospitaliers et des Personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière du 23 juin 2014 portant nomination de Monsieur Dominique DELAUME en qualité de directeur du centre hospitalier de La Châtre,
- le décret n° 2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment son article 20,
- l'arrêté ministériel du 24 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois autorisés à réaliser des astreintes dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- l'arrêté ministériel du 24 avril 2002 relatif aux personnels de la fonction publique hospitalière exerçant des fonctions d'encadrement.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : délégation est donnée aux agents désignés à l'article 2 à l'effet de signer au cours des astreintes administratives qui leur sont confiées toute décision et correspondance administratives qui sont rendues nécessaires par les circonstances avec obligation d'en rendre compte au Directeur

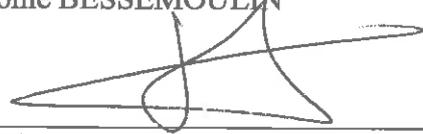
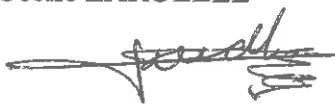
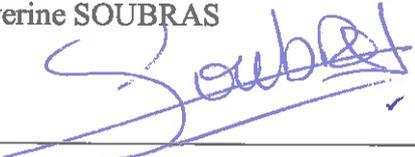
ARTICLE 2 : la liste des délégataires est composée de :

- Madame Cécile BERNARD, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Monsieur Jérôme BESSEMOULIN, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Madame Séverine BRISSE, Cadre Supérieur de santé,
- Madame Cécile LARUELLE, Adjoint des Cadres,
- Madame Isabelle PIGOIS, Directrice des Soins (F.F),
- Monsieur Benoît RICHARD, Adjoint Administratif,
- Madame Séverine SOUBRAS, Ingénieur Hospitalier.

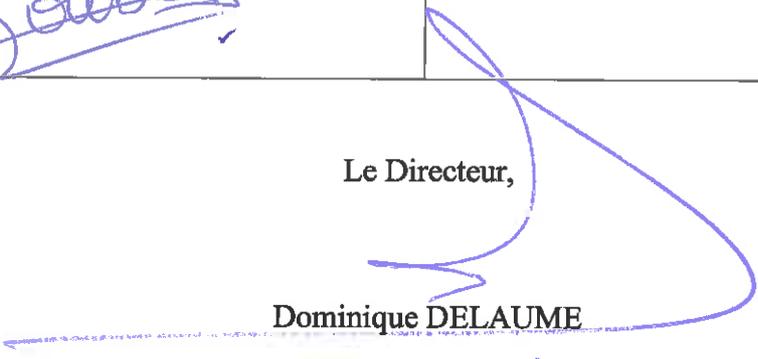
ARTICLE 3 : La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, transmise au comptable de l'établissement et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Indre.

Fait à La Châtre, le 08 janvier 2016

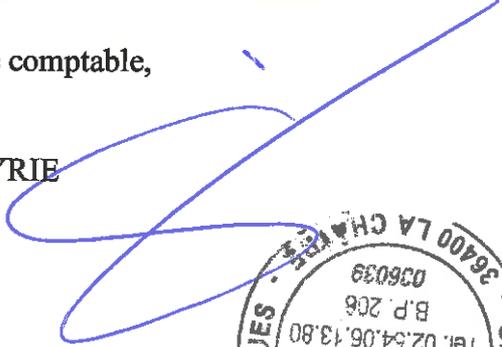
Pour notification, les délégataires :

Cécile BERNARD 	Jérôme BESSEMOULIN 
Séverine BRISSE 	Cécile LARUELLE 
Isabelle PIGOIS 	Benoît RICHARD 
Séverine SOUBRAS 	

Le Directeur,


Dominique DELAUME

Pour information, le comptable,


Dominique MALEYRIE

